

## Omission ou ajout d'une Rak'ate dans la prière.

**Question:** Que faire si, dans une prière obligatoire de 4 Rak'ates, j'ai accompli une « Raka'te » de trop par oubli ? Et que faire si, par oubli toujours, j'ai accompli une « Raka'te » en moins (*je n'ai fait que trois, au lieu de quatre*)...? Je précise que, dans le Fiqh, je suis les règles de l'école hanafite.

**Réponse:** Etant donné que vous avez précisé que vous suivez l'école hanafite, les règles qui vont être cités ci-dessous sont en accord avec les principes de cette école, et ne sont donc pas nécessairement valides suivant les principes des autres écoles de jurisprudence...

*Quand on ajoute une Rak'ate dans la prière obligatoire par oubli:*

Par rapport à celui qui ajoute une « Rak'ate » dans sa prière obligatoire par oubli, il y a deux cas de figure qui peuvent se présenter:

- **Soit il a complètement oublié de s'asseoir pour le « Qa'dah Akhîrah » (la pause finale avant les « Taslîms ») et il se met debout après les « Sadjdahs » (prosternations) de la quatrième « Rak'ate » et commence une cinquième par erreur.**

— Dans ce cas, il peut retourner s'asseoir pour le « Qa'dah Akhîrah » dès qu'il réalise sa faute, et ce, tant qu'il n'a pas fait encore les Sadjdahs de la cinquième « Rak'ate ».

“

“

Maintenant, s'il est retourné s'asseoir alors que ses jambes étaient encore pliées (*c'est à dire qu'il ne s'était pas mis encore debout complètement pour la cinquième Rak'ate*), dans ce cas, il n'a rien de particulier à faire: il récitera normalement le « Tachahhoud », le « Douroûd » et le doua final, avant de compléter sa prière par les « Taslîms ».

Mais s'il s'était déjà mis debout, ou était déjà parvenu dans le

« Roukou' » de cette Rak'ate supplémentaire, dans ce cas de figure, lorsqu'il retournera s'asseoir, il récitera le « Tachahhoud », puis accomplira les « Sadjdah du Sahw » (*les deux prosternations pour compenser l'oubli*), et terminera sa prière normalement.

— Et s'il ne se rend compte de sa faute qu'après avoir fait les « Sadjdahs » de la cinquième « Rak'ate », alors il continuera sa prière normalement et ajoutera une sixième Rak'ate. Avant de terminer cependant, il prendra soin de faire les « Sadjdahs du Sahw ». Dans ce cas, les six Raka'tes qu'il aura accompli seront considérées comme étant « Nafl » et il devra accomplir à nouveau ses quatre Raka'tes de prière obligatoire.

• **Soit il s'est assis dans le dernier « Qa'dah », mais après avoir récité le « Tachahhoud », il se met debout par oubli en croyant qu'il était dans le premier « Qa'dah ».**

— Dans ce cas également, il peut retourner s'asseoir tant qu'il n'a pas encore fait les « Sadjdahs » de la cinquième « Rak'ate ». Dès qu'il s'assoira, il fera les « Sadjdahs du Sahw » (*cela s'il avait déjà redressé la partie inférieure de son corps; au cas contraire, il n'aura pas à faire les « Sadjdahs du Sahw »*), puis complétera sa prière normalement.

— Et s'il a déjà fait les Sadjdahs de la cinquième Rak'ate et ne se rend compte qu'après cela de son erreur, alors il lui est recommandé d'ajouter une Rak'ate supplémentaire. Puis à la fin de la Salât, il fera les « Sadjdahs du Sahw ». Dans ce cas de figure, sa prière obligatoire sera valable et il n'aura pas besoin de la répéter: En effet, les quatre premières Rak'ate seront considérées comme étant de la prière obligatoire et les deux dernières comme étant « Nafl ».

---

*Quand on oublie une ou deux Rak'ate dans la prière obligatoire:*

Si dans une Salat de trois ou quatre Rak'ates, on fait les « Taslims » par erreur

après le second ou le troisième Rak'ate, et par la suite on se rend compte de sa faute, alors:

- Si après avoir fait les « Taslîms », on est resté assis au même endroit, on n'a pas détourné sa poitrine de la « Qiblah » (direction de Makkah), on n'a parlé à personne, bref on n'a fait aucune des actions qui annulent la prière, dans ce cas, dès qu'on se rendra compte de l'erreur, on se mettra debout et on accomplira les « Raka'tes » manquantes. A la fin, on devra faire les « Sadjdahs du Sahw ».
- Si après avoir fait les « Taslîms », on a fait une des choses qui annulent la prière, dans ce cas on devra recommencer la Salât depuis le début.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/omission-ou-ajout-dune-rakate-dans-la-priere/>